(Un grand nombre de nos lecteurs nous prient de republier aujourd'hui le compte-rendu de la fête de Consus à l'Opéra, tel qu'il a paru dans notre précédent numéro.

Nous nous rendons d'autant plus volontiers à cette prière, que notre édition d'hier a été vite épuisée, et que beaucoup de personnes n'ont pu s'en procurer des exemplaires pour les conserver ou les expédier à l'étranger.)

CONSUS.

Sa Première Représentation

—DEVANT UNE—

BRILLANTE ASSEMBLÉE,

AL'OPÉRA.

TABLEAU ET BAL.

La Reine et sa nombreuse suite.

ROBIN HOOD.

AVANT-PROPOS.

Mlle E. GIFFEN.

Rien de lugubre, rien de mélancolique hier soir à l'Opéra. Consus avait emprunté son sujet à la légende anglaise et a des romans dûs à l'imagination de conteurs et de poètes d'une époque reculée, *Robin Hood.*

Consus! voilà un Dieu — car c'en est un — bien peu connu; quoique son culte ne soit pas très récent; il date, en effet, de la plus haute antiquité, de la naissance même de Rome, peut-être même de bien auparavant. Mais tenons-nous-en là. Ne remontons pas au-delà du déluge.

Rome était fondée, mais elle n'avait qu'une population mâle; les femmes y brillaient par leur absence et, comme cette population ne s'était recrutée que parmi les pires sacripants du pays, les femmes ne se souciaient guère de s'y aventurer.

Que faire? Romulus était un garçon avisé; il eût une idée géniale. Il fit sortir de dessous terre—ces machines-là étaient possibles de son temps—un dieu nouveau, un dieu mystérieux, un dieu porte-conseil. Naturellement, Consus se déclara en faveur du mariage et, comme les femmes faisaient encore les récalcitrantes, les nouveaux romains eurent bien vite raison des résistances de ces mijaurées. Un bon enlèvement tint lieu de tous les sacrements et Rome, cette fois, fut réellement fondée.

Que les descendants de Romulus et de ses dignes associés aient témoigné de la reconnaissance à Consus, nous le concevons.

Delà, les fêtes que l'on célébrait en son honneur dans la Ville Eternelle.

Telle est, dit-on l'origine de Consus; elle vaut bien celle de Momus et de Comus. Les trois noms riment et les trois dieux poursuivent le même but: chasser la tristesse, égayer l'existence, nous faire oublier les misères de la vie. Avec Momus et Comus, Consus, complète notre grande trinité carnavalesque. Accueillons avec joie le nouveau venu; faisons lui fête. Il vient de nous prouver, hier, que nous n'aurons pas à nous en repentir.

Mlle STELLA DEMORUELLE, Reine.

Consus a ouvert le Carnaval hier soir, au Théâtre de l'Opéra, par une fort brillante fête. Les quelques jours qui précèdent le Mardi-Gras à notre époque, ne sont plus ce qu'ils étaient anciennement.

Au commencement du XVIIIe siècle, les bals masqués en Europe ramenèrent le goût des nations pour la moquerie, l'intrigue et les plaisirs. Ces bals commençaient à la Saint-Martin, et avaient lieu trois fois par semaine, jusqu'au *Carnaval.* Ils avaient atteint le dernier degré du grotesque et de l'insignifiance; on ne leur demandait plus l'esprit incisif des premiers temps, l'à propos, le sel attique qui firent le succès de leurs devanciers.

Si le *carnaval* de Rome et le *carnaval* de Venise ont eu leur heure de célébrité, celui de la Nouvelle-Orléans a la sienne dans le moment, aux Etats-Unis surtout, car de tous les points de l'Union nous viennent des visiteurs attirés par les splendeurs de nos fêtes.

Nous nous rappelons l'époque où, à la Nouvelle-Orléans, nos processions de rues avaient un côté amusant, satyrique—*castigat ridendo mores.* Aujourd'hui elles ont plutôt un côté sérieux. Nos sociétés secrètes semblent s'être entendues pour instruire plutôt qu'amuser. Faisons le ciel que nous ne devenions pas comme les Anglais, trop austères pour se montrer dans la rue avec des oripeaux d'emprunt.

Une petite anecdocte trouve ici sa place.

Un soir, certain lord facétieux comme.... un Anglais, apparut dans une fête carnavalesque, déguisé en cercueil. Ses pieds se dissimulaient sous une draperie noire et son corps était enveloppé d'une bière au-dessus de laquelle apparaissait la tête macabre de l'insulaire; l'épitaphe portait que les plaisirs du bal l'avaient conduit au tombeau.

Mlle B. LALLANDE.

Charmantes lectrices, n'allez pas vous émouvoir plus que de raison de cette fantaisie, car l'original Anglais mourut de sa belle mort, et à un âge fort avancé. Vous di[illegible]

de l'exterminer et de l'ensevelir réellement.

Bien de lugubre, rien de mélancolique hier soir à l'Opéra. Consus avait emprunté son sujet à la légende anglaise et a des romans dûs à l'imagination de conteurs et de poètes d'une époque reculée, *Robin Hood.*

Consus! voilà un Dieu — car c'en est un — bien peu connu; quoique son culte ne soit pas très récent; il date, en effet, de la plus haute antiquité, de la naissance même de Rome, peut-être même de bien auparavant. Mais tenons-nous-en là. Ne remontons pas au-delà du déluge.

Rome était fondée, mais elle n'avait qu'une population mâle; les femmes y brillaient par leur absence et, comme cette population ne s'était recrutée que parmi les pires sacripants du pays, les femmes ne se souciaient guère de s'y aventurer.

Que faire? Romulus était un garçon avisé; il eût une idée géniale. Il fit sortir de dessous terre—ces machines-là étaient possibles de son temps—un dieu nouveau, un dieu mystérieux, un dieu porte-conseil. Naturellement, Consus se déclara en faveur du mariage et, comme les femmes faisaient encore les récalcitrantes, les nouveaux romains eurent bien vite raison des résistances de ces mijaurées. Un bon enlèvement tint lieu de tous les sacrements et Rome, cette fois, fut réellement fondée.

Que les descendants de Romulus et de ses dignes associés aient témoigné de la reconnaissance à Consus, nous le concevons.

Delà, les fêtes que l'on célébrait en son honneur dans la Ville Eternelle.

Telle est, dit-on l'origine de Consus; elle vaut bien celle de Momus et de Comus. Les trois noms riment et les trois dieux poursuivent le même but: chasser la tristesse, égayer l'existence, nous faire oublier les misères de la vie. Avec Momus et Comus, Consus, complète notre grande trinité carnavalesque. Accueillons avec joie le nouveau venu; faisons lui fête. Il vient de nous prouver, hier, que nous n'aurons pas à nous en repentir.

Mlle O. POLLOCK.

Un pareil patronage oblige. Il n'est, d'ailleurs, pas des plus commodes pour une société nouvelle d'entrer, à son tour, dans une arène qu'ont déjà illustrée tant d'autres organisations du même genre; d'entamer pour la première fois la lutte avec des champions expérimentés qui ont fait leurs preuves et sont, depuis longues années, la gloire de notre Carnaval.

Le plus grand obstacle à surmonter, là où beaucoup de sociétés de ce genre font fausse route et échouent misérablement, c'était le choix du sujet. Il le fallait à la fois grandiose et amusant; il le fallait clair, compréhensible au premier coup d'œil et se prêtant aisément aux splendeurs de la mise en scène. Il le fallait légendaire dans la plus large acception du terme, en même temps qu'historique, car le Carnaval n'est pas seulement un vain amusement, une vulgaire pantalonnade, il a la prétention d'être un enseignement, et c'est souvent dans le rire qu'il trouve ses meilleures leçons.

Or, il est vaste, le monde de la légende; il est de tous les pays et de tous les temps; il a ses gloires et ses hontes, ses héros et ses monstres, ses géants et ses nains. Les organisateurs de fêtes n'ont véritablement que l'embarras du choix, et c'est cette richesse même, cette abondance de ressources qui rend la tâche plus dangereuse.

Nous allons voir avec quelle habileté Consus s'est tiré d'affaires. Franchement son coup d'essai est un coup de maître. De ce train-là il ira vite aux astres. Dès le premier jour il a gagné ses éperons, obtenu son droit de bourgeoisie, et enlevé ses lettres de noblesse.

Voyons-le à l'œuvre.

A toutes les époques les plus bouleversées de l'antiquité païenne ou chrétienne, il surgit tout à coup, comme sortant des entrailles de la terre, quelques héros surhumains, quelques aventuriers étranges dont les hauts faits saisissent vivement l'imagination populaire; ils prennent aux yeux des proportions gigantesques. On leur attribue tout ce qui s'est fait de grand, en bien ou en mal, de leur temps; ils résument en eux toute une époque. Ce sont les chevaliers errants de l'humanité, les redresseurs de torts, les pourfendeurs de tous

D'une enjambée ils franchissent les Alpes ou les Pyrénées; d'une chiquenaude, ils vous abattent un bœuf; ils n'en font qu'une bouchée à leur repas et, s'il leur arrive, en passant rue du Canal, de laisser tomber un nickel dans l'escarcelle de l'aveugle du coin, leur piécillon se transforme soudain en une mine d'or de la Californie ou du Nevada.

Tel Hercule, dans la Mythologie grecque; tels, les héros et les héroïnes de la mythologie scandinave; tel, Roland dans le cycle de Charlemagne; tel, Gulliver dans le Royaume de Lilliput; tel, Gargantua dans l'épopée rabelaisienne; tel, Robin Hood à la terrible époque de la lutte des Saxons contre leurs conquérants, les Normands. Légendes que tout cela, dira t-on, contes à dormir debout, soit; mais ces contes là sont plus vrais que l'histoire qui n'est guère plus authentique qu'eux et n'a pas, comme eux, l'avantage d'accumuler sur une seule tête, de résumer dans une seule âme tous les faits, toutes les tendances, tout l'esprit d'une époque.

C'était un rude gaillard que ce Robin Hood, et plus étrange encore que vaillant; un archer de la force de Guillaume Tell. Ce chef des Saxons révoltés, des *outlaws*, faisait une guerre acharnée aux Normands; très religieux et assistant dévotement à trois messes avant d'aller détrousser les passants; aimant la vierge et détestant les gens d'église, faisant bon ménage avec le roi et tapant à bras raccourci sur les gens de cour. Avec cela, bon diable, distribuant à pleines mains aux pauvres, ce qu'il avait volé aux riches, se mesurant avec le roi Richard, l'arc à la main, et lui administrant une formidable paire de gifles, toutes les fois que ce dernier manquait le but, à charge de revanche, bien entendu.

Impossible de rien comprendre à cette bizarre figure, si l'on ne sait pas que Robin n'était, en réalité, qu'un patriote, qui s'était donné pour mission de venger les Saxons vaincus; si l'on ne sait pas que tous les gens d'église et les gens de cour de l'époque étaient des Normands maudits. Robin Hood, c'était la revanche du Saxon.

Mlle M. DESSOMMES.

Au moment du lever du rideau, nous nous trouvons en plein roman de Walter Scott; nous assistons à une scène grandiose qui nous rappelle Ivanhoe, lequel, du reste, est présent à la cérémonie et n'en est pas un des moindres ornements.

Au centre de la scène, presqu'à la hauteur des frises, on lit en lettres gigantesques et étincelantes le nom de *Consus*, celui qui préside la cérémonie et festoye splendidement ces milliers d'invités. Les lampes incandescentes jettent des flots de lumière sur cette inscription.

A l'avant-scène, à la droite du spectateur, s'élève un trône magnifiquement orné qu'occupe la Reine, entourée de ses sept filles d'honneur, lesquelles, groupées autour d'elle, contemplent le splendide spectacle qui se déroule sous leurs yeux émerveillés. En avant du trône, nous apercevons l'Ecusson Royal, avec cette inscription, en français:

"DIEU ET MON DROIT".

Toute la salle, à chacun de ces étages, est couverte de riches draperies de différentes couleurs, olive, vert, jaune (ces couleurs favorites de Rex, dont elles semblent nous assurer la très prochaine arrivée) Mais c'est le plafond qui produit l'effet le plus éblouissant, avec ses milliers de paillettes d'or, scintillant sous les feux des lampes électriques qui les inondent de lumière.

Toute la salle, à partir de l'entrée, de l'escalier d'honneur et jusqu'au fond de la scène, où s'élève le trône royal étincelant de pierreries, est éclairée par sept cent cinquante lampes électriques. L'effet est tout à fait magique.

La scène est transformée en une forêt aux arbres gigantesques, aux épais ombrages. Au fond, dans le lointain, s'élève l'antique castel, résidence du roi. Nous sommes bien dans le pays qu'ont illustré Richard Cœur de Lion et ses preux chevaliers.

Bravo! Tout cela est superbe, charmant, éblouissant. Mais, ce qu'il y a de plus charmant, de plus éblouissant encore, que la décoration de la salle, c'est l'assemblée qui la remplit, qui l'anime, qui lui communique le mouvement, la vie, et cette espèce d'agitation fiévreuse qui s'empare des foules dans les grandes solennités. Que de brillantes toilettes! Que de frais visages! Que de printanières beautés! Le spectacle qu'offre la scène est ravissant, à coup sûr; mais celui de l'assemblée est plus enivrant encore.

Avec la permission de Consus qui est le président de la fête, de la Cour de Richard qui en est l'ornement et de Robin Hood qui en est le héros, nous nous empressons de saluer, cette immense assemblée et d'offrir nos très-humbles hommages à la Beauté devant laquelle, à pareil jour, se courbent tous les fronts et fléchissent tous les genoux.

Mais voici le Roi Richard, au milieu de sa Cour; il a à sa droite le terrible Robin Hood, réconcilié avec sa Majesté Normande. Robin est lui-même accompagné, comme toujours, de son féal et inséparable lieutenant, de son bras droit, le vaillant Petit-Jean (Little John).

Nous apercevons le maire Lincoln, Wambra, Wills Scarlett, Allen Dale, le brillant Ivanhoe. A droite et à gauche du trône, des héraults d'armes, des pages, des écuyers, des chevaliers, des hommes d'armes, tous sous leurs armures étincelantes. Derrière, toutes les jolies filles du village en contemplation devant ce spectacle. Que voulez-vous? Partout où paraissent des uniformes, des rapières, partout où se dressent des plumets, des panaches et des moustaches poignardant plus ou moins le ciel, vous êtes sûr de voir affluer les cotillons. C'est l'éternelle histoire de Mars et de Vénus.

de toute cérémonie, comme de toute réunion de plaisir.—Un bon vivant, ce frère Tuck; friand, comme lui seul, de la bonne chère, aimant mieux s'asseoir à une bonne table que d'aller chanter les matins; se battant sous le froc, comme un lion; assommant son ennemis sous une grêle de coups de bâton, sous prétexte qu'il ne verrait pas la mag humain, et jouant toute espèce de vilains tours à ses bêtes noires, les Normands; car c'était, lui aussi, un saxon enragé, ce frère Tuck —un portrait de moine qui semble emprunté à la galerie humoristique de Rabelais.

Mais voici le cortège qui commence. Nous naguère jusqu'à présent dans le roman, dans la légende; il est temps de revenir à la réalité. Il n'y a pas de Carnaval sans réunion de plaisir, sans danser; tout finit par une mauterie, surtout à l'époque de l'année où nous sommes. A peine avons-nous eu le temps de contempler toute cette brillante assemblée, que le Roi se lève et invite la Reine, assise à sa droite, à se lever elle-même. Nous profitons de ce mouvement pour contempler sa toilette qui est magnifique. Elle a vraiment grand air, sous son splendide manteau royal, la nouvelle souveraine. Un murmure d'admiration parcourt la foule.

Richard donne le bras à la Reine.

Mlle F. DYMOND.

Toute la Cour est debout. Chaque prince, chaque grand seigneur, chaque chevalier se rapproche de la dame de ses pensées. La musique se fait entendre. Elle attaque un air de danse. Le roi et les chevaliers saluent profondément les Dames qui leur font vis-à-vis et le Lancier Royal commence. Richard, suivi de ses courtisans, fait le tour de la scène et conduit gracieusement la Reine au trône qui lui est préparé dans l'avant-scène à la droite du spectateur. Les chevaliers suivent l'exemple de leur maître.

Toute la vaste loge et les environs sont envahis par les différents groupes. Les brillantes toilettes des demoiselles d'honneur, les étincelants costumes des seigneurs offrent un coup-d'œil ravissant.

Tout ce mouvement se produit, au son de l'orchestre Paoletti qui exécute magistralement le fameux intermède de la "Cavalleria Rusticana".

Mais voici un temps de valse; nous reconnaissons une mélodie de Strauss. La foule des danseurs a envahi la salle, le grand bal commence. Les valses succèdent aux valses, les quadrilles aux quadrilles, une animation prodigieuse règne au milieu de toute cette assemblée. Il est une heure du matin. Le bal est plus animé que jamais. Quand finira-t-il? Nous l'ignorons; mais les danses n'ont pas l'air de se ralentir, au moment où nous quittons la salle.

Un petit détail, avant de terminer.

Consus et ses dévots adeptes ont offert très galamment à toutes les Dames présentes, une jolie broche, en souvenir de la fête. Cette broche n'est autre chose qu'un arc, l'arme, qu'a illustrée Robin Hood, avec son carquois garni de ses flèches emplumées: La lettre C, initiale de Consus, orne ce bijou. Autre trait qui caractérisait cette joyeuse solennité; toutes les valses qui ont été exécutées par l'orchestre, durant la soirée, étaient de Strauss. Consus est, paraît-il, un grand admirateur de l'auteur illustre du "Beau Danube Bleu."

Voici les noms des demoiselles et des dames avec lesquelles les masques ont dansé:

Mlles Erskine Kock, Artémise Baldwin, Amélie Behn, Minnie Buckner, Edith Buckner, Birtie Hayward, Nellie Eustis, Noel Forsyth, Helen Dymond, Marcel Dessommes, Virginia Grant, Carie Spelman, Alice Triat, Robie Giffen, Elizabeth Henderson, Susie Miles, Gussie Glenny, Nora Glenny, Evelyn Gasquet, Linda Miles, Marietta Laroussini, Lottie Miller, Lula Pesson, Alma Forstall, Ruby Lallande Juanita Lallande, Esthelyn Lallande, Charlotte Mitchell, Edith Libby, Nellie Henderson, Lucy C. Peel, Mattie Payne, Ethelyn West, Florence Dymond, Stella Démoruelle, Corinne Dessommes, Louise Rocquet, Corinne Tebault, Edna Trist, Corinne Hincks, Annette Hincks, Hattie Pesson, Alice Laroussini, Mamie Mangum, Annie Stone, Louise Woestc, Clara West, Charlie Compton, Alice Castleman, Annie Percival Rita Lanaux, Adèle Bonny, Laure Lanaux, M. McAllain, Penelope Chaffe, Christine Janvier, Elise Pollock, Olive Pollock, May Andrews, Adèle Philippi, Marie Jacobs, Sadie Courtney, Josephine Hornor, Annie Grant, Helen d'Aquin, Jennie Pescud, Louise Joubert Aurora Lange, Emma Théard, Mathilde Théard, Anna Brooks, E. Payne, Louise Favrot, Lulu Hall, Lydia Chaffe, Katie Montgomery, Marie Joubert, Anna Moore, Jessie Rouse, S. Bell, Florence Bohne, Kitty Eustis, Fanny Buckner, Lydie Finlay, Rachael Bosworth, Coriude Favrot, E. Woods, Madeleine Vienne, Rose Colton, M. U. Taylor, Julie Philippi, Nina Wilson, Addie Labatt, Eva Parker, Nettie Gragard, Leula Gill, Louise Claiborne, Marie Janin, Bina Légier, Marie Tobyn, Eveline Lemoine, Martha Richmond, Marie Vallee, May Schmidt, M. Cook, M. Camors, B. Walls, Annabel Thompson, Emily Dittman, Sélika Soneboo, Mary Alice Ludlow, Daisy Ludlow, Geneviève Salles, Francis C. Girdner, Anna Lafaye, Lulu Tobyn, Mabel Batt, Alice Crozier, L. Woods, Anna Dickinson, Elise Garcia, Claire Hoard, Odessa Lastrapes Gesca Bolari, Bertha Chrétien, Annie Seria, Eliza Tebo, Louise Simpson, Helen McGloin, Kattie Frerét.

Mmes Harry Allen, Arthur McGuirk, Félix Larue, Lucien Lyons, Henry Rightor, Geo. W. Moore, Fred. J. Porter, N. S. Hospins, E. M. Walmsley, L. C. Quisiédre, Frank B. Hayne, [illegible]

John Clegg, Augustin E. Wheeler, George W. Nott, John Dymond, Harry E. Hall, Brucet B. Krutt-schnitt, J. D. Rouse, Arthur McGuirk, J. G. Schriver, Frank B. Hayne, Joe H. Hogenge, S. P. Walmsley, H. Larousini, Peter F. Pescud, Chas. T. Soulat, I. L. Lyons, Bernard McCleskey, A. L. Monroe, George W. Young W. J. Mangum, Armand Resmin, J. B. Stanett.

COMITE DU BAL

M. W. R. IRBY, Président.

MM. B. A. Oxnard, Gustave Pitot, Geo S. Kanaler, Chas Payne Fenner, John F. Tobin, Jules J. Bayle, Charles A. Larendon, Morton Beckner, Robert H. Marr, Richard B. Montgomery, Edward Rightor,

MM. Wm J. Berkley, A. A. Decommes, Hewe T. Gurley, George Agar, William C. Dufour, Percy H. Davies, Guy M. Hornor, Victor Vieaca, William S. Palfrey, Félix J. Puig, William A. Bell, Frank Soulé, Victor Leavy, Isaac C. Quisiédre

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 9 MARS 1897,

PROPRIETES DESIRABLES ET PRODUCTIVES DANS LES DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS.

Les successions de Manuel Fernandez et de Veuve Maria Malen de la Rosa, Consolidées.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO.—LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune MARDI, 9 mars 1897, à midi à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux ordres, un rendu par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", lequel dit en premier ordre est daté du 15 janvier 1897 et l'ordre rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division "C", siégeant pour ledit Hon. George H. Théard, maintenant absent en congé et lequel second ordre est daté du 26 janvier 1897, dans l'affaire de la Succession de Mme Maria Malen de la Rosa, Veuve de Manuel Fernandez, et de la succession de Manuel Fernandez, Nos 49,552 et 49,726 respectivement du dossier de ladite Cour (consolidée) et pour le compte des dites successions, à l'encan, il sera vendu—

No 1831 rue Nord Remparts.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 377 borné par les rues Remparts, St. Antoine, Bagatelle et St. Charles, anciennement Hôpitale, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 120 pieds, conformément au plan dressé par J. Pilié, le 29 décembre 1837.

Nos 1912 et 1914 rue Nord Remparts.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No 269 borné par les rues Remparts, Bagatelle, Hôpital, anciennement Union et Bourgogne, le dit lot mesure au pied français 23 pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, borné sur le côté de la rue Bagatelle par la propriété anciennement appartenant à F. Arnaud Antoine et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No 206.

Nos 1916 et 1918 rue Nord Remparts.

3° Un autre lot en moitié de lot de terre situé dans le même District et ilet et tenant à la moitié de terre et dessus faisant partie du lot ci-dessus No 206; le dit lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 120 pieds.

Les deux lots de terre ci-dessus décrits ont été mesurés et subdivisés en lots désignés par les lettres A et B sur un plan de Mathey D. L'Ing. ingénieur civil, en date du 20 janvier 1897, conformément au dit plan les dits lots de terre seront vendus. Le dit lot A mesure 26' 0" 6" de face à la rue Nord Remparts, 28' 9" 6" de largeur sur la ligne du fond, 127' 10" 5" de profondeur sur le côté de la rue Tonti anciennement Union et sur la ligne de l'autre côté le lot a une autre première profondeur de 48' 6" puis ensuite à angle droit 2' 9" puis sur une seconde profondeur sur un angle droit 79' 4" 5". Le dit lot B mesure 29' 3" 4" de face à la dite rue Nord Remparts. Même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127' 10" 5" les dits lots A et B ont un mur en commun d'une ailée mesurant 2' 9" de face à la rue Nord Remparts par 48' 6" de profondeur, borné sur un côté par le lot A et sur l'autre côté par le lot B, au pied ci-dessus, conformément au plan exhibé à la Bourse.

Nos 1621 et 1625 rue Bourbon.

4° Un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 211 et mesurant, au pied français, 50 pieds de face à la rue Bagatelle, entre Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de 140 pieds.

Nos 1121 et 1123 Rue Colombus.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Colombus, St Claude, Remparts et St Antoine, et mesurant en mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Colombus, sur une profondeur de 121 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance le dit lot devient plus étroit par 14 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit, et de là à une autre profondeur de 23 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique et 1 pied 11 pouces de largeur dans le fond; le dit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

No 1417 Chemin du Bayou.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Marais, Villeré et Esplanade, mesurant 49 pieds 6 pouces et 5 lignes de face sur le Chemin du Bayou, 49 pieds 4 pouces de largeur dans le fond et 193 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté au dessus, et 189 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté au-dessous

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant, le balance s'il y en a, à un et deux ans devant être représenté par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payable au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque, lien du vendeur et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère assumeront et paieront les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1897; 10 pour cent du prix d'achat devant être fait à l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier les ventes.

ACTE DE VENTE PARDEVANT JNO. R. LEGIER, ESQ., bureau No 144 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

6 fév—6 7 14 21 28—mars 7 à date

Magasin du Bon Marché

313 Rue Royale

F. ADRIEN BRUNET.

Horloger, Bijoutier, Joaillier

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

1444o76—1an

A. ROY, Agent

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi, 9 Mars 1897.

VENTE de PARTAGE

Beau Magasin

No 318 rue du Camp

Occupé par le "Garcia Stationery Co."

Jolie Résidence,

No 741 Avenue Esplanade,

A l'encoignure de la rue Bourbon.

Résidence en briques à deux étages,

No 1343 rue Annonciation,

Encoignure Melpomène.

Jolie Résidence en bois,

No 920 rue Melpomène,

Bâtie depuis quatre ans seulement.

UNE

BONNE OCCASION

POUR UN

BON PLACEMENT

—OU UNE—

Bonne Spéculation.

A l'Encan. Conditions Faciles.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet, le MARDI, 9 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 4 janvier 1897, dans la succession de R. H. Bayly, il sera vendu aux enchères publiques—

741 avenue Esplanade.

1° Une belle propriété composée premièrement d'un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Trois fois District de cette ville dans lès bornes par les rues Esplanade, Bagatelle, (maintenant Bourbon) Cascade (maintenant Royale) et Pauz (maintenant Kerlerec) lequel mesure 43 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles et de face à la rue Bourbon.

De deuxièmement, d'un autre lot de terre dans les mêmes districts et ilet que la propriété ci-dessus décrite, immédiatement dans le fond de et touchant au lot ci-dessus décrit, lequel forme partie et mesure 17 pieds de face sur la rue Bourbon et s'étend en profondeur 42 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle résidence à deux étages et demi, connue comme No 741 rue Esplanade, avec ouvertures de tous les côtés, contenant environ onze chambres, incluant double salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain, quatre cinq ou six chambres à coucher, chambres de servantes, placards pour linge et vaisselle, installations sanitaires modernes, belles cheminées en marbre, fourneau et bouilloire à eau chaude dans la cuisine, pavage en pierre dans la cour, chambre à charbon dans le fond, réservoir sur le toit, sonnettes électriques, tapisserie et décorée avec goût et le tout en parfait ordre et environnée par les résidences de MM. Nott, Schmitt, Fermente et Hero.

318 Rue du Camp.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, et lequel mesure, en mesure américaine, 21 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 70 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, connu par le No 318 rue du Camp, qui a été récemment complètement réparé et est maintenant loué à bail à la Garcia Stationery Company, Limited, au taux de $1,500 par an jusqu'au 30 septembre 1898.

1343 rue Annonciation.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Melpomène, Constance et Terpsichore, composée de trois lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Melpomène, et lequel forme l'encoignure des rues Annonciation et Melpomène.

2° Un autre certain lot de terre adjoignant le lot ci-dessus décrit et mesurant 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

3° Une autre portion de terre adjoignant aux lots ci-dessus décrits et mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 56 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence à deux étages en briques et ardoisée connue comme le No 1343 de la rue Annonciation, grille en fer en face et cour pavée, la maison principale contenant quelque huit ou dix chambres, double salons, vestibules, offices, cuisine avec fourneau, chambre à bain avec eau chaude et froide et tous les arrangements sanitaires modernes, cheminées en marbre, installations à gaz et tapisserie parfaite. Exposé au vent du nord, avec deux lignes de chars urbains en face; devrait rapporter un loyer de $60 par mois.

920 Rue Melpomène.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Annonciation, Constance et Terpsichore, et lequel mesure 27 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages avec une écurie en briques dans le fond, connue comme le No 920 rue Annonciation, la maison étant seulement vieille de 3 ans et moderne dans tous ses détails, avec remise pour voiture et écurie dans le fond; les bâtisses principales contenant six chambres, les dépendances avec chambres de servantes, fogerie, etc., et rapportant un loyer de $20 par mois, le tout plus ou moins

Conditions—Un tiers au plus comptant ou gré des acquéreurs et la balance à un, deux et trois

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

des rues Melpomène et Annonciation et toutes les clauses usuelles de sécurité et la division des billets en coupons pour plaire aux différentes personnes intéressées par cinquièmes, à la propriété de l'avenue Esplanade, et par tiers aux autres propriétés, et l'assumption des taxes de 1897 en plus de leur enchère. Les acquéreurs devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 jan—21—fév 7 14 21 28—mars 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

DEUX GOÉLETTES.

DAISY ET J. J CLARKE.

Dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Cie.—No du Dossier 48607.—Aux Enchères publiques pour du comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, MERCREDI 10 mars 1897, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, encoignure Julie et quai Rampart, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre du Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 15 décembre 1896, No 48 607 du Dossier, dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Cie, il sera vendu aux enchères publiques:

Deux Goélettes, comme suit—"Daisy," 23.33 tonneaux net; et "J. J. Clarke," 12.97 tonneaux net, ensemble avec leur appareil, voiles, ancres, chaînes, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

7 fév—7 14 21 28—mars 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Cottages

—DANS LE—

SECOND DISTRICT.

Nos 1900 et 1902 Chemin du Bayou.

Nos 1219 et 1221 rue N. Roman.

No 630 rue Nord Remparts.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, près St-Charles, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 3 février 1897, Dossier No 47 536, pour le compte de la succession de Mme Marie Lelmant, il sera vendu aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Prieur, lequel mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman, 117 pieds 7